



Département de la Nièvre  
Communauté de Communes  
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **26 septembre 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-six** du mois de septembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 20 septembre 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la salle polyvalente de Neuvy sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

**Présents titulaires** : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - M. Yves RAVET- Mme Danielle ROY - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Geneviève PARIS - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY – M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Nathalie LIEBARD - M. Robert CHOLLET - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

**Membres absents excusés** : Mme Véronique ITTAH - Mme Martine BOREL - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Mauricette JOSEPH - M. Jean-Claude GILLONNIER - M. Benjamin MASI - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT- M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

**Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :**

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN

**Membres ayant donné pouvoir** : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD  
Mme Annie MILLIARD à Mme Martine LEROY  
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL  
M. Michel RENAUD à Mme Pauline PABIOT  
Mme Françoise CROTTET-FIGEAT à M. Pascal KNOPP  
M. Denis HOUCHOT à Mme Geneviève PARIS  
M. Patrick RAPEAU à M. Yves RAVET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 54.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Geneviève PARIS** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

**Avenant n°1 de prolongation de la convention de partenariat avec l'Alliance pour le Recyclage des Capsules en Aluminium**

L'ARCA a été créée en 2020 pour étendre la filière de recyclage des petits déchets en aluminium, en œuvrant notamment à la poursuite du déploiement de leur collecte dans les poubelles de tri.

L'ARCA apporte un soutien aux collectivités qui produisent de l'aluminium répondant au standard issu de la collecte séparée, en complément du soutien financier apporté par CITEO/ADELPHE.

La convention initiale passée avec l'ARCA arrivant à son terme, il est nécessaire de prolonger cette convention pour maintenir les soutiens perçus pour la collecte sélective des petits aluminiums jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant de prolongation avec l'ARCA

Nombre de conseillers : 54  
Présents : 34  
Pouvoirs : 7  
Votants : 41  
Pour : 41  
Abstention : 0  
Contre : 0

Pour extrait conforme  
Sylvain COINTAT, Président



Mme Geneviève PARIS, secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 03/10/2024  
Reçu en préfecture le 03/10/2024  
Publié le 03/10/2024  
ID : 058-200067916-20240926-2024\_26\_09\_11\_1-DE

